

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société, qui se tient au siège social de la société, 12, rue Léon Laval à Leudelange, lundi 29 avril 2019, est ouverte à 11.00 heures.

Monsieur François Tesch, Président du Conseil d'administration, préside l'Assemblée.

Il constate qu'il résulte de la liste des présences que, sur les 20.700.000 actions représentant le capital social de 51.750.000 euros,

14.095.515 actions sont présentes ou représentées, donnant droit à

14.095.515 voix, ce qui représente 68,09% du total des actions avec droit

de vote.

Les 623.428 actions propres n'ont pas participé au vote.

L'Assemblée générale choisit comme scrutateur Mme. Christiane LAMBERT

Le Président désigne Monsieur Alain Huberty pour remplir les fonctions de secrétaire de l'Assemblée.

Le Président produit les avis de convocations publiés au Mémorial et au Luxemburger Wort en date du 29 mars 2019. Ceux-ci sont annexés au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Le Président constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée, conformément à la loi et à l'article 26 des statuts.

Le Président constate que les actionnaires présents ou représentés se sont conformés à l'article 27 des statuts et que l'Assemblée est valablement constituée.



Ces constatations faites, le Président passe à l'ordre du jour suivant :

1. **Présentation du «Rapport de gestion sur les comptes consolidés» de l'exercice 2018**
2. **Présentation du rapport du Réviseur d'entreprises**
3. **Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice 2018**
4. **Affectation du résultat de l'exercice 2018**
5. **Nominations statutaires**
6. **Décharge à donner aux administrateurs**
7. **Rémunérations des administrateurs et des membres des Comités spécialisés**
8. **Prolongation de l'autorisation pour la société d'acquérir ses propres actions**
9. **Divers**

1. **Présentation du «Rapport de gestion sur les comptes consolidés» de l'exercice 2018**

Monsieur François Tesch présente le «rapport de gestion sur les comptes consolidés» sur les opérations de la société pour l'exercice 2018.

2. **Présentation du rapport du Réviseur d'entreprises**

Le Président donne lecture des rapports du Réviseur d'entreprises sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2018.

3. **Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice 2018**

Le Président communique les comptes sociaux et les comptes consolidés tels qu'ils ont été arrêtés en séance du Conseil d'administration du 27 mars 2019.

Le Président met au vote l'approbation des comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2018.

Première résolution :

L'Assemblée approuve les comptes sociaux au 31 décembre 2018 qui clôturent avec un résultat de € 130,28 millions.

Ont voté pour :	14.095.515
Ont voté contre :	0
Se sont abstenus :	0

Le Président met au vote l'approbation des comptes consolidés de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2018.

Deuxième résolution :

L'Assemblée approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2018 qui affichent un résultat net consolidé de € 16 millions.

Ont voté pour :	14.095.515
Ont voté contre :	0
Se sont abstenus :	0

4. Affectation du résultat de l'exercice 2018

Le Président communique le projet d'affectation du résultat.

Le Président met au vote l'affectation du résultat de Luxempart S.A. qui s'élève à € 130,28 millions. La somme de € 160,28 millions est à la disposition de l'Assemblée générale.

Troisième résolution :

L'affectation du résultat disponible est proposée de la manière suivante :

Aux actionnaires, au titre de dividende (en € million)	
(20.700.000 – 623.428 = 20.076.572 actions x €1,407)	28,25*
Au poste « Autres réserves » (en € million)	107,04
Au poste « Résultat reporté » (en € million)	30
TOTAL (en € million)	160,28

* sous réserve d'un nombre d'actions propres inchangé

Ont voté pour :	14.095.515
Ont voté contre :	0
Se sont abstenus :	0

5. Nominations statutaires

5.1 Proposition de renouveler les mandats des administrateurs suivants :

Les mandats de François TESCH, Pierre DRION, François GILLET, Frank WAGENER, John PENNING et Jo SANTINO arrivent à échéance en 2019.

Il est proposé de renouveler les mandats d'administrateur de :

- François TESCH pour une durée de trois ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2022
- Pierre DRION pour une durée de trois ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2022
- François GILLET pour une durée de trois ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2022
- John PENNING pour une durée de trois ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2022
- Jo SANTINO pour une durée de trois ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2022
- Frank WAGENER pour une durée d'un an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2020

Quatrième résolution :

L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de François TESCH pour une durée de trois ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2022.

Ont voté pour :	14.095.515
Ont voté contre :	0
Se sont abstenus :	0

L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Pierre DRION pour une durée de trois ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2022.

Ont voté pour :	14.095.515
Ont voté contre :	0
Se sont abstenus :	0

L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de François GILLET pour une durée de trois ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2022.

Ont voté pour :	14.095.515
Ont voté contre :	0
Se sont abstenus :	0

L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de John PENNING pour une durée de trois ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2022.

Ont voté pour :	14.095.515
Ont voté contre :	0
Se sont abstenus :	0

L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Jo SANTINO pour une durée de trois ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2022.

Ont voté pour :	14.095.515
Ont voté contre :	0
Se sont abstenus :	0

L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Frank WAGENER pour une durée d'un an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2020.

Ont voté pour :	14.095.515
Ont voté contre :	0
Se sont abstenus :	0

5.2 Le mandat de réviseur d'entreprises de la société Deloitte arrive à échéance le 29 avril 2019

Il est proposé à l'Assemblée de nommer la société Deloitte S.A. comme réviseur d'entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire ayant lieu en 2020.

Cinquième résolution :

L'Assemblée approuve la nomination de la société Deloitte S.A. comme réviseur d'entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire ayant lieu en 2020.

Ont voté pour :	14.095.515
Ont voté contre :	0
Se sont abstenus :	0

6. Décharge à donner aux administrateurs

Le Président prie l'Assemblée de se prononcer par un vote spécial sur la décharge à donner aux administrateurs.

Sixième résolution :

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs pour l'exercice 2018.

Ont voté pour :	14.095.515
Ont voté contre :	0
Se sont abstenus :	0

7. Rémunérations des administrateurs et des membres des Comités spécialisés

7.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration

Le Président propose à l'Assemblée d'allouer aux administrateurs, au titre de l'exercice 2019, en dehors de leurs frais de voyage et de séjour :

- Une indemnité annuelle fixe brute de € 45.000 par administrateur et de € 70.000 au président, le cas échéant au prorata temporis ; et
- Un jeton de présence inchangé de € 2.500 par administrateur et de € 5.000 au président, par réunion du Conseil à laquelle ils assistent.

Septième résolution :

L'Assemblée décide d'allouer aux administrateurs, au titre de l'exercice 2019, en dehors de leurs frais de voyage et de séjour, une indemnité annuelle fixe brute de € 45.000 par administrateur et de € 70.000 au président, le cas échéant au prorata temporis, et un jeton de présence inchangé de € 2.500 par administrateur et de € 5.000 au président, par réunion du Conseil à laquelle ils assistent.

NB : Luxempart prend en charge la TVA de 17% sur la rémunération des administrateurs

Ont voté pour :	14.095.515
Ont voté contre :	0
Se sont abstenus :	0

7.2 Rémunération des membres des Comités spécialisés

Le Président propose à l'Assemblée d'allouer aux membres non exécutifs des Comités spécialisés (Comité d'Audit, de Compliance et des Risques ; Comité de Nomination et de Rémunération), par réunion à laquelle ils assistent, un jeton de présence inchangé de € 2.500 par membre et de € 5.000 pour le président.

Huitième résolution :

L'Assemblée décide d'allouer aux membres non exécutifs des Comités spécialisés (Comité d'Audit, de Compliance et des Risques ; Comité de Nomination et de Rémunération), par réunion à laquelle ils assistent, un jeton de présence inchangé de € 2.500 par membre et de € 5.000 pour le président.

Ont voté pour :	14 095 515
Ont voté contre :	0
Se sont abstenus :	0

8. Prolongation de l'autorisation pour la société d'acquérir ses propres actions

Par décision de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 30 avril 2018, la Société avait été autorisée à acquérir ses propres actions dans les conditions fixées à l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le Conseil sollicite le renouvellement de l'autorisation de rachat des propres actions jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2020 et propose d'adopter les modalités de rachat suivantes :

- Le pair comptable des actions rachetées, y compris les actions que la Société aurait acquises antérieurement et qu'elle a toujours en portefeuille, ne pourra dépasser 30% du capital souscrit ;
- L'autorisation est valable à compter du 29 avril 2019 jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires ayant lieu en 2020 ;
- Prix minimum par action : € 1,00 / Prix maximum par action : € 75,00 ; et
- Le prix peut être payé en nature (p.ex. : échange d'actions).

Neuvième résolution :

L'Assemblée autorise le Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à racheter ses propres actions dans les conditions fixées par la loi et approuve les modalités de rachat suivantes :

- Le pair comptable des actions rachetées, y compris les actions que la Société aurait acquises antérieurement et qu'elle a toujours en portefeuille, ne pourra dépasser 30% du capital souscrit ;
- L'autorisation est valable à compter du 29 avril 2019 jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires ayant lieu en 2020 ;
- Prix minimum par action : € 1,00 / Prix maximum par action : € 75,00 ; et
- Le prix peut être payé en nature (p.ex. : échange d'actions).

Ont voté pour :	14.095.515
Ont voté contre :	0
Se sont abstenus :	0

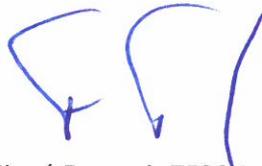
9. Divers

Le président donne les principaux chiffres de la rémunération de la direction.

Le bureau de l'Assemblée répond aux questions posées par les actionnaires.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 13.00 heures.

Leudelange, le 29 avril 2019



Signé François TESCH
Le Président



Signé Christiane LAMBERT
Le Scrutateur



Signé Alain HUBERTY
Le Secrétaire

Annexe :

- convocations parues dans le journal et le mémorial